



Refus de dépôt de plainte par le policier

Par **Lepvrier elodie**, le **16/12/2016 à 18:46**

Bonjour il y a quelques jours j'ai été porter plainte pour mon papa ayant une autorisation signe par lui même

Donc pas de problème la plainte est enregistré pour vol je reviens le lendemain pour faire un complément vu que l'individu en question revient chez mon papa par effraction.

Donc ok pas de problème et aujourd'hui je reviens car il sais encore permis devenir chez mon père et fouiller dans sa voiture et la la commissaire refuse de prendre ma plainte en stipulant qu'elle peut pas car la plainte initial à été transmise a la prefecture et de ce faite il était impossible de faire un complément ni de rouvrir une nouvelle plainte.

Je comprends pas?elle t'elle en droit de refuser?

Cordialement

Par **Eozen**, le **19/12/2016 à 08:44**

bonjour,

En droit la PJ ne peut pas refuser mais en fait c'est très courant

Par **Lepvrier elodie**, le **19/12/2016 à 11:21**

C'est bien ce qu'il me semblait

Merci que puis-je faire de ce faite?

Par **Eozen**, le **19/12/2016 à 11:34**

dénoncer au procureur puis au ministre de la justice ces refus de plaintes. Mais en général, ce n'est pas apprécié...

Par **Lepvrier elodie**, le **19/12/2016 à 11:42**

D'accord merci